C'est ce qu'a révélé Soukeyna Ndiaye Bâ, présidente de Femme, Développement, entreprise en Afrique(Fdea), qui animait ce mercredi 13 juin, une conférence sur le thème « Microfinance et Développement : opportunités, contraintes et défis. »

Les institutions de microfinance attirent de moins en moins les femmes. Le taux d'implication des femmes est en chute de 36 points. Situé à 80% au début de la mise en place du système, ce taux est aujourd'hui à 44%.

La réglementation n'est pas étrangère à cette situation, empêchant la microfinance d'atteindre ses objectifs de développement, notamment la réduction de la pauvreté et du déficit d'emplois.

Selon l'ancienne ministre de la microfinance, Mme Soukeyna Ndiaye Ba, actuellement présidente de Femme, Développement, entreprise en Afrique(Fdea), « les conditions sont devenues plus difficiles car aujourd'hui, la microfinance est encadrée par une règlementation beaucoup plus stricte. »

Entre 1993 et2003, le secteur émergent de la micro finance a vu la mise en place d'un cadre juridique régissant le secteur, avec la loi PARMEC (Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'épargne et de Crédit).

Désormais, les conditions d'accès au crédit et de garantie sont plus strictes. « On demande de plus en plus de garantie et de sécurité pour l'argent qu'on donne et on le donne à ceux qui peuvent rembourser », a expliqué la présidente de Fdea.

A cela s'ajoute la « frilosité » qui s'est emparé des femmes dont bon nombre d'entre elles sont obligées de vendre leurs biens et bijoux pour respecter les niveaux de paiement et les délais exigés.

Un autre fait non moins négligeable tient au manque de garantie et « les sénégalaises tiennent pourtant à leurs bijoux en or ». Ce sont là autant de raisons qui font que les femmes n'accèdent plus au crédit ou ne sollicitent plus les services des institutions de microfinance.

Cette situation affecte le taux de pénétration de la microfinance qui est situé à un peu plus de 13%. Or ce secteur peut être un bon coup de pouce pour booster la bancarisation, selon les spécialistes.

Aujourd'hui, en considérant le seul secteur bancaire, le taux de bancarisation est estimé à un plus de 8%, mais en y ajoutant le secteur de la microfinance, ce taux atteint un peu plus de 20%, a expliqué Soukeyna Ndiaye Bâ.

Selon l'ancienne ministre, « les institutions de microfinance sont obligées d'appliquer des taux d'intérêt à cause des contraintes auxquelles elles font face. » A défaut d'appliquer ces taux, c'est la viabilité du système qui serait mise en cause.

C'est pourquoi, pense Soukeyna Ndiaye Bâ, l'Etat doit mettre en place un fond de garantie, « il faut que l'Etat mette la main à la pâte et apporte une contribution dans ce secteur.

C'est la seule manière de pouvoir amener les populations à s'intéresser à ce secteur. » En somme, c'est à ce prix que la baisse constatée sur les demandes de crédits pourrait être redressée.

Par Daouda Gueye